

**Projet de décision sur les maladies tropicales négligées : la feuille de route 2021-2030 et ses incidences, proposé par les États Membres de la Région africaine**

<p><i>Texte intégral de la proposition</i></p>	<p>La Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur les maladies tropicales négligées, et rappelant la résolution WHA66.12 (2013) sur les maladies tropicales négligées et la feuille de route de l'OMS visant à agir plus vite pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées 2012-2020, ainsi que l'engagement des États Membres en faveur de la cible 3.3 de l'objectif de développement durable 3, a décidé :</p> <p><b>1)</b> d'approuver la nouvelle feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030, intitulée « Mettre fin à la négligence dans la réalisation des objectifs de développement durable : une feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030 » ;</p> <p><b>2) de prier le Directeur général :</b></p> <p>a) de continuer à suivre les progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route et de présenter tous les deux ans à l'Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à partir de la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé, en tant que question de fond inscrite à l'ordre du jour, un rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route sur les maladies tropicales négligées 2021-2030 ;</p>
<p><b><i>Date à laquelle la proposition a été soumise</i></b></p>	<p>10 juin 2020</p>
<p><b><i>Point 11.8 de l'ordre du jour de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé</i></b></p>	<p>Point 13 de l'ordre du jour de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif sur les maladies tropicales négligées.</p>
<p><i>Informations sur les consultations informelles</i></p>	<p>Lors de la réunion du 6 février 2020 de sa cent quarante-sixième session, le Conseil exécutif de l'OMS a prié le Directeur général d'élaborer, en consultation avec les États Membres et les parties prenantes, la nouvelle feuille de route pour les maladies tropicales négligées pour la période 2021-2030, moyennant une décision figurant dans le document <b>EB146(9)</b>.</p> <p>À la suite de cette décision, un projet de feuille de route qui avait initialement été élaboré à la suite de consultations antérieures a été téléchargé sur le site Web de l'OMS le 22 février 2020. Ce projet était le résultat de plusieurs mois de consultations et des contributions des États Membres, des parties prenantes, des organismes des Nations Unies, de groupes scientifiques et de recherche, des organisations non gouvernementales, des partenaires d'exécution, des donateurs, des organisations du secteur privé et d'experts à titre individuel. Il a également été examiné par le Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur les maladies tropicales négligées.</p>

	<p>Le 9 mars 2020, l'OMS a tenu une consultation informelle avec les États Membres à son siège à Genève. À la suite de commentaires supplémentaires formulés au cours de la réunion et de commentaires envoyés ultérieurement par les États Membres et les parties prenantes par courriel au Secrétariat, le premier projet de feuille de route a été à nouveau modifié et affiché sur le site Web de l'OMS le 9 avril 2020 pour examen par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la santé en mai 2020.</p>
<p><i>Raisons pour lesquelles la décision devrait être adoptée sans débat à l'Assemblée mondiale de la Santé</i></p>	<p>Étant donné que la feuille de route actuelle sur les maladies tropicales négligées (MTN) prend fin en décembre 2020 et que les États Membres devront commencer à préparer leurs plans nationaux conformément à la nouvelle feuille de route, il est important que celle-ci soit approuvée pour laisser suffisamment de temps pour la préparation des plans nationaux de mise en œuvre sur les MTN. En outre, la nouvelle feuille de route permettra également aux pays d'aligner leurs priorités nationales concernant les MTN sur les objectifs de développement durable de l'ONU, qui visent à éliminer les maladies tropicales négligées d'ici à 2030.</p>